

# **Académie des Sciences et Lettres de Montpellier**

## **Prix Roger Bécriaux 2018**

décerné dans le cadre du colloque  
« Humanisme, Sciences et Lumières, de D'Alembert à aujourd'hui »

et de l'exposition associée  
« L'Arbre des savoirs, Encyclopédie, Lumières, D'Alembert et l'évolution des Sciences »

### **Règlement du Prix**

#### **Article 1**

A l'occasion du tricentenaire de la naissance de Jean le Rond D'Alembert, l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier décernera le Prix Roger BECRIAUX 2018. Ce prix est destiné à récompenser les meilleurs dossiers d'élèves réalisés ayant pour thème général D'Alembert et son œuvre.

#### **Article 2**

Les dossiers réalisés porteront sur un sujet en lien avec D'Alembert : l'Encyclopédie, l'Humanisme, les Lumières, une thématique de l'exposition ou du colloque, les effets de son œuvre sur l'évolution des Sciences, les apports de l'Encyclopédie...

#### **Article 3**

Ce concours est ouvert à tous les élèves de l'Académie de Montpellier, en collège, en lycée ou en lycée professionnel, toutes les séries étant concernées.

Le prix récompensera le travail collectif d'une équipe d'élèves, classe entière ou groupe d'élèves constitué dans l'établissement, pour la production d'une réalisation sur le sujet mis au concours.

Ce concours peut notamment s'inscrire dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) du cycle 4 au collège.

Les dossiers seront répartis en trois catégories :

- Collège
  - Lycée d'enseignement général et technique
  - Lycée d'enseignement professionnel
- Toutes les séries sont concernées.

Dans chaque catégorie le jury tiendra compte du niveau de classe du groupe constitué.

#### Article 4

L'inscription au concours est gratuite

Les inscriptions se feront par internet à l'adresse suivante :

<http://disciplines.ac-montpellier.fr/mathematiques/daledbert>

La **date limite d'inscription** est fixée au **1<sup>er</sup> décembre 2017**.

La **date limite de réception** des dossiers est fixée au **15 février 2018**.

#### Article 5

Le contenu des dossiers devra :

- tenir compte des caractéristiques du colloque et de l'exposition : héritages des Lumières, ouverture pluridisciplinaire associant littérature, arts, philosophie, ouverture sur le monde extérieur et en particulier la jeunesse, ouverture sur la modernité ;
- contenir un exposé argumenté permettant aux élèves de mettre en valeur leur créativité et de faire état des démarches utilisées ;
- utiliser des outils numériques.

#### Article 6

Les dossiers devront être accessibles sous forme numérique, ils pourront revêtir toute forme jugée pertinente par leurs concepteurs : élaboration d'un dossier avec texte et/ou images, DVD contenant des animations, réalisation d'une maquette (dont les dimensions doivent permettre un transport aisé) ...

Les dossiers devront être envoyés à l'adresse : [prix.becriaux@ac-montpellier.fr](mailto:prix.becriaux@ac-montpellier.fr)

A défaut, à l'adresse postale du rectorat (31, rue de l'Université), à l'attention de Mme Dupraz.

#### Article 7

L'adresse courriel professionnelle de l'enseignant responsable de la classe ou du groupe constitué sera utilisée pour communiquer toutes les informations et pour le suivi du concours. Un contact par courriel sera pris avec cet enseignant dans la semaine qui suivra la clôture des inscriptions.

#### Article 8

Le jury est bénévole ; il est constitué de membres de l'Académie des Sciences et Lettres, d'universitaires et de représentants du recteur.

#### Article 9

Pour chaque catégorie, collège, lycée d'enseignement général, lycée professionnel, deux prix sont prévus. Un **premier prix de 700 euros**, un **deuxième prix de 300 euros**.

Ces prix seront attribués non à des personnes nominatives mais à des classes ou des groupes constitués dans l'établissement, qui devront utiliser les fonds ainsi perçus à des fins pédagogiques pour leur classe ou éventuellement leur établissement. Les élèves recevront un diplôme attestant de la remise du prix à leur classe ou à leur groupe.

#### Article 10

La remise des Prix se fera lors de la séance publique de l'Académie des Sciences et Lettres du 9 avril 2018. L'équipe lauréate dans chaque catégorie disposera de quelques minutes pour présenter son dossier.